



**COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
DIVISION DE QUÉBEC**

COMMUNIQUÉ DU 11 MARS 2021

Dans la perspective de continuer à restreindre la propagation de la maladie à coronavirus (Covid-19) et suivant l'annonce du gouvernement du Québec qui modifie les paliers d'alerte de certaines régions depuis le 8 mars dernier, la Cour supérieure du Québec, division de Québec, maintient ses activités en fonction du contexte sanitaire qui prévaut.

Ainsi, dans tous les districts de notre division et par souci de prudence, les audiences virtuelles continuent d'être privilégiées. Une audience ou une conférence de règlement à l'amiable pourra être tenue en mode semi-virtuel ou en présentiel si, de l'avis du Tribunal, la présence des avocats, des parties ou des témoins est préférable pour assurer le bon déroulement de l'audience.

En chambre criminelle, les procès par jury sont maintenus en présence.

Vous pourrez trouver les coordonnées des différentes salles virtuelles de chaque district de la division de Québec sur le site de la Cour supérieure à l'adresse suivante : <https://coursuperieureduquebec.ca/roles-de-la-cour/audiences-virtuelles>.

Je vous remercie de votre grande collaboration et des efforts importants que vous déployez, sans lesquels nous ne pourrions maintenir l'offre de service actuelle.

Catherine La Rosa

Catherine La Rosa

Juge en chef associée

Cour supérieure du Québec